

PROJET ASSOCIATIF POLITIQUE 2016•2021



« Une vision et des ambitions politiques... »

« Le projet associatif est le fruit d'un construit collectif qui définit les grandes orientations de la politique associative pour les 5 prochaines années. Ces dernières sont le cadre de référence qui donne l'impulsion et la dynamique des différentes actions développées. »

Le projet associatif fixe le cap promu par la gouvernance associative et ses dirigeants. Il permet d'éclairer et de mobiliser les salariés autour de valeurs fortes, d'une éthique et objectifs partagés. Il permet aussi à nos partenaires d'avoir une lisibilité sur la qualité de notre offre de service, nos propositions au regard des besoins et attentes identifiées.

L'Adapei var-méditerranée s'appuie sur des valeurs humanistes fortes inscrites notamment dans :

- ✔ la **Déclaration des Nations Unies** concernant les droits des personnes handicapées ratifiée par la France en février 2010
- ✔ la **charte européenne de l'économie sociale** et plus largement les grandes valeurs républicaines et laïques.

Pour autant, elle a pris l'option, à partir d'une réflexion partagée avec les bénéficiaires, leurs familles et les salariés, de retenir quelques valeurs-clés qui sont apparues dominantes pour tous et pour lesquelles tout sera mis en œuvre afin qu'elles se déclinent de façon opérationnelle dans les pratiques quotidiennes de nos établissements et services. Au-delà du bilan réalisé, l'étude du contexte politique nous donne différentes indications sur les perspectives et le degré de professionnalisation que cela va supposer. Nous les prenons naturellement en considération dans la définition de nos orientations et objectifs pour les 5 ans à venir.

L'évolution rapide de notre environnement nous confirme la nécessité de :

- ✔ **conforter notre positionnement militant et politique**, ce qui suppose un organe de gouvernance éclairé, porteur de convictions, et impliqué dans les espaces adéquats pour influencer et faire des propositions. Le présent projet politique en sera le cadre de référence.
- ✔ **conserver notre volonté d'entreprendre et développer nos prestations** sur des domaines qui sont porteurs de sens et surtout de vraie valeur ajoutée pour nos concitoyens. Ceci, avec le souci de maîtriser notre rythme dans la réalisation des actions, par la hiérarchisation des actions à mener.

Des valeurs aux actes

5

Le respect des droits de la personne

La solidarité

La compétence, la rigueur et le professionnalisme

L'engagement

Un militantisme qui se décline au travers d'orientations ambitieuses

9

- 1 Oser les accueils diversifiés de public pour anticiper les évolutions et manager la diversité
- 2 Promouvoir une autonomie et citoyenneté responsable en passant de la protection à la promotion
- 3 Essaimer nos savoir-faire sur d'autres territoires que le Var
- 4 Etudier les sollicitations de rapprochement des associations en difficulté ou susceptibles d'enrichir notre offre pour faire face à des besoins identifiés
- 5 Développer une démarche de recherche et développement
- 6 Participer au débat public

Renforcer le soutien aux aidants et illustrer les atouts du mouvement parental

14

Tenir nos engagements

16



L'Adapei var-méditerranée partage avec ses professionnels, bénévoles, administrateurs, des valeurs communes qui structurent son projet et lui donnent du sens. C'est la référence aux valeurs qui guide nos projets et détermine nos modes de décisions et d'actions. Ce sont donc autant d'engagements qui se déclinent dans toutes les dimensions associatives : l'accompagnement au quotidien des personnes, la vie politique et gestionnaire, la prospective et le développement, les relations partenariales.





Des valeurs aux actes

Le respect des droits de la personne

La notion de personne humaine est indissociable de celle de dignité, qui renvoie à l'obligation morale de considérer toute personne comme un sujet et non comme un objet de recherche ou de soins. Il faut la respecter quels que soient son âge, son sexe, son origine ethnique, sa langue, son statut social, son état de santé physique ou mentale. Le principe de dignité de la personne humaine protège l'individu contre toute atteinte à ce qui fait de lui un être humain, quelle que soit l'origine de cette atteinte.

L'association s'engage à respecter les droits fondamentaux des personnes accompagnées et à chercher en permanence à améliorer la prise en compte effective de ces droits dans les dispositifs d'accompagnement et les actions quotidiennes.

La solidarité

L'association repose par définition sur la solidarité, c'est-à-dire sur un lien de soutien entre l'ensemble de ses membres, notamment les familles. Mais cette solidarité associative n'est qu'un moyen pour promouvoir la solidarité avec les personnes vulnérables. Ce qui motive cette solidarité n'est plus une forme de charité, mais la conscience que nous avons tous du fait qu'une société n'est humaine et constructive que si elle est capable de solidarité à l'égard des « plus faibles ».

Si la solidarité doit en premier lieu s'exprimer à l'égard des personnes accompagnées, elle doit aussi imprégner les relations entre professionnels. Un collectif professionnel solidaire est un gage de qualité de l'accompagnement et communication positive entre les parties prenantes.

La compétence, la rigueur et le professionnalisme

Le cadre normatif et éthique est fondamental pour la réalisation des missions de l'association et des établissements qu'elle gère. C'est une condition nécessaire mais non suffisante. Leur mise en œuvre efficace implique également des qualités qui ne sont pas morales en elles-mêmes, mais sans lesquelles les bonnes intentions ne peuvent se traduire en acte. Ces conditions sont :

- ✔ **la compétence des professionnels** : leur capacité à comprendre les besoins des personnes accompagnées et leurs connaissances techniques, qui leurs permettent d'y répondre de façon pertinente ;
- ✔ **leur professionnalisme** : leur posture à la fois empathique et de juste distance, de façon à prendre des décisions éclairées, partagées collectivement et indépendante des affects individuels ;
- ✔ **leur rigueur** : la mise en œuvre de processus et de procédures qui garantissent un niveau de qualité maximal et une égalité de traitement pour toutes les personnes accompagnées.

L'engagement

La qualité de l'accompagnement repose sur la compétence des professionnels et sur la qualité de l'organisation, mais aussi essentiellement sur l'engagement des professionnels, sur leur motivation pour l'accompagnement des personnes vulnérables.

Cet engagement relève de la culture collective de l'association, qui est depuis toujours engagée dans la promotion du handicap (c'est son objet même et sa raison d'être) en général dans la société et en particulier pour les personnes qu'elle accueille.

Cet engagement est également celui de chacun, dans son rôle et dans ses missions. Il se traduit par un haut niveau d'investissement dans les gestes de l'accompagnement au quotidien, qu'il soit direct (en lien avec les personnes) ou indirect (pour les fonctions support) et par une volonté constante de bien faire et de mieux faire.

La déclinaison des valeurs dans l'association

	Vie associative Politique de l'association	Vie gestionnaire Pilotage des établissements et services	Perspectives et développement	Partenariats et réseaux
Respect des droits et de la personne	Fonder la politique de l'association sur la promotion des droits fondamentaux des personnes	Favoriser la connaissance, la compréhension et la mise en œuvre effective des droits fondamentaux des personnes	Imaginer des solutions (recherche) au-delà du réglementaire pour innover en matière d'accompagnement	Chercher à transmettre nos compétences sur le handicap à d'autres. Établir les partenariats qui permettent d'accroître la mise en œuvre des droits (ex. mairie)
Solidarité	Poursuivre l'action dans le champ de l'assistance aux familles. Continuer à favoriser l'entraide entre les familles. Développer les actions intra et extra par rapport aux petites associations	Promouvoir des synergies inter-établissements dans une logique de plateforme ressource	Développer les liens et le soutien avec les autres acteurs dans le développement et les actions innovantes	Soutenir les réseaux ou acteurs qui œuvrent à la promotion de la solidarité (y compris en décroissant le handicap)
Compétence, rigueur et professionnalisme	« Professionnaliser » l'ensemble des activités des administrateurs	Conduire une politique de GPEC forte et promouvoir la volonté de se former chez chaque professionnel	A partir de la projection de l'évolution des besoins, anticiper les compétences de demain et adapter les organisations en conséquence	Assurer la « professionnalisation » des porteurs de mandats ou représentants associatifs dans les réseaux
Engagement	Etre force de proposition pour influencer sur et contribuer à la définition de politiques publiques en lien avec les personnes fragilisées	Apporter un soutien actif à l'amélioration continue dans l'accompagnement quotidien au sein des structures	Oser la créativité dans les prestations de services avoir le courage d'aller vers des accueils complexes ou des solutions expérimentales (besoins émergents)	Promouvoir toutes les coopérations susceptibles de nous permettre d'amplifier différents types de prestations

Le comité éthique et bienveillance de l'association suivra leur déclinaison opérationnelle et développera des réflexions en corollaire pour faciliter l'appropriation des axes promus.

Les engagements pris se déclineront en objectifs réfléchis par grands domaines d'interventions présentés dans le projet associatif stratégique, qui constitue le volet opérationnel de la mise en œuvre des orientations politiques présentées dans les pages qui suivent.

La structure d'organisation de l'association et ses différentes instances seront adaptées en conséquence, car tout système doit être souple et agile pour s'adapter avec réactivité aux différents besoins.



Un militantisme qui se décline au travers
d'orientations ambitieuses

1

Oser les accueils diversifiés de public pour anticiper les évolutions et manager la diversité

L'Adapei var-méditerranée a acté, lors de son précédent projet associatif, le fait de proposer des prestations au profit des personnes avec spectre autistique, troubles envahissants du développement, handicap psychique. Elle a, au fil de ces dernières années, professionnalisé ses collaborateurs sur les spécificités d'accompagnement qui en découlent. Au-delà de l'ouverture de la Maison d'accueil spécialisée Les Acacias qui accueille 40 patients devenus résidents, les études réalisées confirment une évolution significative de l'évolution des profils cliniques des publics accueillis au sein de nos établissements. Enfin, le projet de maison de répit en cours de finalisation confirme notre engagement dans cette orientation.

L'Adapei var-méditerranée affirme d'ores et déjà un positionnement consistant à rompre avec les formes d'accompagnements en « tuyau d'orgue » ou par spécialisation de structure en fonction de la nature du handicap, « de la déficience ». Ceci, au profit d'une logique de dispositif de proximité, souple et réactif, combinant des formes d'interventions adaptées tout en permettant de faciliter les parcours et les transversalités de différentes natures.

Dans le prolongement, elle souhaite promouvoir la possibilité de développer des structures ou services multipublics s'adaptant aux singularités des bénéficiaires accueillis et/ou accompagnés. La question de la nature des handicaps devient de fait relative, et, dans le prolongement du projet précédent, nous confortons notre volonté d'agir sur tous les types de handicaps ou fragilités des enfants et adultes susceptibles d'être accueillis. Nous constatons de plus en plus que certains jeunes ou adultes sont à la frontière de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social et du sanitaire. Selon la période et le contexte, ils oscillent dans l'un ou l'autre des secteurs, ce qui doit nous amener à une certaine souplesse dans la définition de notre périmètre d'intervention tout en préservant une identité et un positionnement. Le plan stratégique sera, sur ces volets, d'une certaine ambition.

Un des axes partagé qui change notre représentation et approche dans les types d'accompagnements à promouvoir peut être ici repris car il illustre bien le positionnement privilégié dans les propositions ci-dessous énoncées :

« *Plus que la prise en charge des déficiences, maladies ou pathologies... notre métier consiste, aujourd'hui, à accompagner et développer des processus et formes d'interventions susceptibles de permettre le développement des compétences et l'adaptation à l'environnement des personnes à partir de leurs fragilités et situation de handicap...* »

En d'autres termes, ce n'est pas qu'à l'environnement à s'adapter. Autorisons-nous à faire preuve d'une certaine audace en utilisant les nouvelles technologies, en misant sur les potentialités des personnes et en leur permettant d'expérimenter, d'être mis en situation pour leur permettre la meilleure inclusion sociale et professionnelle possibles...

2

Promouvoir une autonomie et citoyenneté responsable en passant de la protection à la promotion

La convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées nous montre qu'il y a un véritable enjeu sociétal à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales de toute personne sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap.

Des engagements forts sont affichés tels : la reconnaissance des compétences, mérites et aptitudes des personnes souffrant d'un handicap. La notion d'accessibilité à tous les droits prend une dimension volontariste qui nous amène à passer d'une logique d'intégration à une logique d'inclusion. Les différents voyages d'études réalisés par les dirigeants de l'association, les débats relatifs à la désinstitutionnalisation nous montrent que le libre choix du mode et du lieu de vie fait partie intégrante des droits des personnes avec handicap. Cela peut se traduire par des formes de réponses ou prestations audacieuses génératrices d'effets très positifs pour les bénéficiaires. Ces pratiques nous illustrent que ce ne sont pas les murs qui protègent.

Notre histoire nous a amenés à promouvoir la création d'établissements dans un souci de protection. Ils ont, bien entendu, toute leur légitimité dès lors que leurs projets d'établissements illustrent une grande ouverture sur l'extérieur et qu'ils font la promotion active du développement de l'autonomie et de la citoyenneté. Pour autant, il nous semble, à ce stade, opportun de varier nos réponses en allant plus loin dans nos offres qui doivent passer d'une logique de protection à une logique de promotion.

3

Essaimer nos savoir-faire sur d'autres territoires que le Var

Au vu des résultats obtenus sur les nouveaux projets développés auprès des personnes avec handicap psychique et troubles autistiques, et eu égard aux convictions militantes de l'association, il est convenu de proposer l'essaimage de certains types d'équipements ou services, soit par un soutien / partenariat avec des opérateurs locaux pour répondre à des appels à projets, soit par une proposition d'offre en direct. Au-delà de l'ambition de continuer notre développement, il s'agit surtout de permettre au mouvement parental d'illustrer ses différentes formes d'expertise, son volontarisme pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics, et contribuer à la mise en œuvre d'une politique qui réponde aux besoins de différentes natures, dont les situations complexes.

4

Etudier les sollicitations de rapprochement des associations en difficulté ou susceptibles d'enrichir notre offre pour faire face à des besoins identifiés

Afin d'adapter son potentiel de réponse aux besoins des publics parfois complexes, notre association a noué des partenariats riches et variés, allant jusqu'à la création de Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) avec le secteur sanitaire, et de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec d'autres acteurs locaux. Elle dispose d'une culture de travail en réseau devenue indispensable à ce jour, comme confirmé par le rapport Piveteau « Zéro sans solution », puis par Marie-Sophie Desaulle. Elle souhaite amplifier cette dynamique de coopération afin d'intervenir davantage dans le cadre de vie des personnes élargissant ainsi les prestations possibles. A titre illustratif, des synergies avec des associations d'aide à domicile sont à encourager. De même que, pour faire face à l'avancée en âge, le rapprochement avec des opérateurs d'Ehpad est aussi à privilégier.

Au-delà des partenariats, eu égard à la forte évolution du paysage associatif, l'Adapei var-méditerranée confirme son ouverture à des rapprochements associatifs sous forme de reprise, transfert de gestion / cession d'actifs, groupement de coopération ou tout montage adapté au contexte.

5

Développer une démarche de recherche et de développement

Promouvoir l'autonomie, l'inclusion sociale et professionnelle suppose d'investir sur les nouvelles technologies, d'adapter nos équipements, expérimenter et tester des formes d'interventions nouvelles. Des fonds associatifs seront dédiés à ces aspects et nous comptons sur le développement de campagnes de promotions des différents projets par le biais du fond de dotation Handi'dot que nous avons créé.

6

Participer au débat public

Pour favoriser l'égal accès à une santé de qualité, il est nécessaire de contribuer à la définition des politiques locales de santé et de renforcer les coopérations avec le secteur sanitaire. Il en va de même pour tout ce qui concerne les axes relatifs à la scolarité et formation, l'accompagnement social, l'avancée en âge, l'inclusion professionnelle.

Nous resterons donc actifs dans les différentes instances territoriales et nationales afin d'être force de proposition.



Renforcer le soutien aux aidants et illustrer
les atouts du mouvement parental

La solidarité doit se traduire par le renforcement de notre capacité d'écoute, de conseil et d'appui auprès des parents en recherche de solutions adaptées. Différentes actions sont menées par nos bénévoles :

- ♥ pour informer les familles, les soutenir dans leurs démarches
- ♥ organiser des manifestations / événements pour renforcer le lien social et la solidarité entre les familles
- ♥ créer des événements pour collecter des fonds privés qui complètent les financements publics et permettent de mener des projets spécifiques dans nos établissements et services.

Il nous faut aller plus loin, notamment pour les familles ou jeunes parents qui ne connaissent pas le mouvement parental. À ce titre, nous organiserons des campagnes de communication plus large et proposerons que nos établissements soient de véritables plateaux ressources pour les familles sans réponse et parfois en grande tension.

Une mobilisation particulière sera menée pour permettre à de jeunes parents de disposer, dès l'annonce du handicap, d'un pôle d'écoute et d'accompagnement pour leur permettre de faire face à la situation et disposer des éléments de réponses utiles. Dans le prolongement, nous étudierons la possibilité d'ouvrir nos structures sur des créneaux spécifiques pour permettre à des familles sans solution de pouvoir disposer de différents ateliers animés par des professionnels, disposer de l'accès à nos installations de type salle de psychomotricité, salle snoezelen, balnéothérapie... avec un système de financement croisé par une participation individuelle et une aide par les fonds propres de l'association.

Enfin, par notre implication dans différentes instances et nos liens et partenariats privilégiés avec certains acteurs locaux (Association des Paralysés de France, Union Départementale des Associations Familiales...), nous nous associerons et ferons la promotion d'actions variées d'aide aux aidants. Des coopérations avec des services d'aide à domicile pourront permettre d'apporter un premier soutien à ces familles en attente de solution par des interventions dans leur cadre de vie.



Tenir nos engagements

- ✔ S'investir dans les instances du mouvement parental au niveau national, régional, départemental, local.
- ✔ Agir dans tous les réseaux concernant le secteur sanitaire et médico-social.
- ✔ Occuper notre place en tant qu'acteur de la vie économique et sociale au niveau local et au-delà.
- ✔ Promouvoir des engagements à travers des mandats, des missions, des actions, des activités, des projets pour conforter notre dynamisme.
- ✔ Développer les compétences des bénévoles porteurs de mandat(s) :
 - Renforcer leurs connaissances par des formations
 - Formaliser leurs missions
 - Valoriser leur(s) fonction(s) et en assurer le suivi
- ✔ Conforter les synergies entre bénévoles porteurs de mandat(s) associatifs et les professionnels, voire les usagers des établissements.
- ✔ Communiquer autrement pour conforter notre attractivité :
 - Promouvoir l'information à destination des familles et des personnes en situation de handicap.
 - Développer l'utilisation du langage du facile à lire et à comprendre (FALC) dans les documents et publications.
 - Proposer des lieux d'échanges mixtes, des groupes de parole, thématiques des manifestations festives, des activités ludiques.

Lined writing area with horizontal lines.



En conclusion,

« Les 5 précédentes années nous ont montré toute la force d'un projet politique et stratégique partagé. Le bilan réalisé nous a illustré que la plupart des engagements pris avaient été réalisés. Formulons ensemble le vœu que ce projet associatif 2016/2021 mobilise avec force et convictions les différents acteurs de notre association : adhérents, administrateurs et salariés. C'est parce que nous sommes un collectif uni que nous pouvons avoir de grandes ambitions. »

A découvrir également : **Projet associatif stratégique 2016 • 2021**

MERCI aux résidents et professionnels du foyer Saint-Martin et de la maison d'accueil spécialisée Les Trois Cyprès pour la séance de photographie organisée pour illustrer ce document.

*Conception graphique : Camille Auriol
Droits photos : Hakuna Matata*



adapei
var-méditerranée

Parc Valgora • L'Impérial B • 199, rue Ambroise Paré
83160 La Valette-du-Var • Tél. 04 94 20 42 91
Fax : 04 94 20 40 22 • Email : siege@adapei83.fr

www.adapei-varmed.fr